



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Filière pêche en Martinique sinistrée par les invasions d'algues sargasses

Question écrite n° 11093

### Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation de la filière pêche en Martinique à la suite de l'invasion des algues sargasses. Selon une étude rendue publique au mois de juillet 2018 par le comité régional des pêches maritimes de Martinique, sur les 600 professionnels du secteur, plus de 61 % seraient impactés par le phénomène. De janvier à juin 2018, trois mois d'activité auraient été perdus par ces derniers, ce qui représenterait une perte économique totale estimée à 3,3 millions d'euros. Les marins-pêcheurs témoignent de leurs difficultés d'exercer leur activité en raison des larges nappes dérivant au large ou s'échouant sur les rivages. La traîne côtière devient impossible, les casiers sont perdus et il est difficile de jeter des filets, tandis que la plongée en apnée devient dangereuse. Ils témoignent aussi de la raréfaction des poissons et de la détérioration de leurs matériels électriques ou mécaniques de pêche (appareils, hélices, oxydation des batteries, congélateurs détériorés par la corrosion apportée par les gaz sulfurés émanant des sargasses, etc.). Enfin, près de 90 marins-pêcheurs se sont plaints de symptômes sur leur santé (démangeaisons, irritations oculaires ou nasales, nausées et migraines, vertiges). Elle lui demande en conséquence les mesures qu'il compte prendre pour soutenir la filière pêche de la Martinique et les marins-pêcheurs confrontés à cette catastrophe naturelle, économique, environnementale et sanitaire pour les micro-économies insulaires comme la Martinique.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est totalement mobilisé sur la question de la prolifération des algues sargasses qui affecte à la fois les Antilles et la Guyane. Depuis 2011, un ensemble d'actions a été mis en place, à la fois pour identifier les causes de ce phénomène, assurer le ramassage sur les côtes et identifier des modes de valorisation des algues collectées. Au regard de l'évolution récente de la situation, le Gouvernement a pris la décision, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, d'élaborer un plan national de lutte contre les sargasses, comprenant notamment l'accompagnement financier des collectivités dans l'enlèvement des sargasses échouées. C'est dans le cadre de ce plan que devront s'inscrire toutes les initiatives, qu'elles soient locales ou nationales. La situation fait ainsi l'objet d'un suivi très attentif de la part du préfet de Martinique, et c'est avant tout sous son égide que la concertation doit avoir lieu, afin d'apporter la réponse adaptée aux filières impactées dans la pêche.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

**Circonscription :** Martinique (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11093

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juillet 2018](#), page 6520

**Réponse publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 7991